

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Procès-Verbal

Réunion de conseil municipal du
Vendredi 11 juillet 2025 à 20h30

Date de mise en ligne :
09 septembre 2025

Le vendredi onze juillet deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Evelyne CINIER, Marcel EBERHART, Violaine MAILLET, François-Xavier DUFOUR

Étaient excusés : Pierre-Marie DURIEZ, Thomas LOISIER

Procuration : Thomas LOISIER (pouvoir à Evelyne CINIER), Pierre-Marie DURIEZ (pouvoir à Maud GAND)

Secrétaire de séance : Violaine MAILLET

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2025 a été approuvé par le maire. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation.

1) Délibération pour l'avis du conseil municipal sur le projet de la carrière de Sainte-Cécile

Délibération n°16-25

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE RENOUELEMENT ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE DE SAINTE-CECILE

La société TRMC a sollicité une nouvelle autorisation environnementale pour son site situé à Sainte-Cécile :

- pour le renouvellement et l'extension d'une carrière à roche massive
- pour les défrichements des terrains situés dans l'extension d'une carrière de roche massive
- pour une demande de dérogation au titre des espèces protégées.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement cette demande a été soumise à une enquête publique, du lundi 2 juin 2025 à 9h00 au jeudi 3 juillet à 18h00. La commune de Saint-Point se situant dans un rayon de 3 kilomètres du lieu d'implantation de la carrière, une information relative au déroulement de cette enquête publique a été faite par voie d'affichage et réseaux divers auprès de la population.

Dans le cadre de cette enquête, l'avis du conseil municipal de la commune de SAINT-POINT est également sollicité.

Après présentation aux conseillers, du dossier d'enquête, notamment l'étude d'impacts, plus développé et précis que lors de la précédente enquête,

Après en avoir délibéré,

- **1 Pour**
- **7 Contre**

Le conseil municipal, s'oppose à la demande de la société TRMC pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Sainte Cécile.

2) Délibération pour lancement d'une consultation

Délibération n°17-25

OBJET : AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT SITUÉ AU 1843 ROUTE DU LAC

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que le logement communal situé au 1843 Route du lac, suite au départ du dernier locataire nécessite une rénovation complète.

Le projet consiste à réhabiliter entièrement le logement et à réaliser une rénovation énergétique en vue de sa remise en location.

Le montant estimé de l'opération s'élève à 167 000€ HT, ce qui nécessite le recours à une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché sera composé de 7 lots :

- Lot 1 : curage – maçonnerie
- Lot 2 : charpente – couverture
- Lot 3 : menuiseries extérieures et intérieures bois
- Lot 4 : isolation – cloisons – peinture
- Lot 5 : carrelage – faïence
- Lot 6 : chauffage – Ventilation – plomberie – sanitaires
- Lot 7 : Electricité

La date limite de réception des plis sera fixée au 14 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de consultation pour la rénovation du logement communal situé au 1843 Route du Lac
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

3) Points divers

1/ Apéro Village du 14 juillet

Un point sur l'organisation des tâches avant le jour J a été effectué afin de ne rien oublier. Monsieur le maire prononcera son discours à côté de la mairie vers l'espace jeux. L'apéritif et le repas seront pris dans le pré communal. La maison « Vautrin-Braillon » sera ouverte au public. Les habitants seront invités à la visiter et à déposer leurs suggestions sur le projet de rénovation en cours.

2/ Avancement projet Eglise

La demande d'autorisation des travaux a bien été reçue, mais le délai d'instruction peut aller jusqu'à 6 mois.

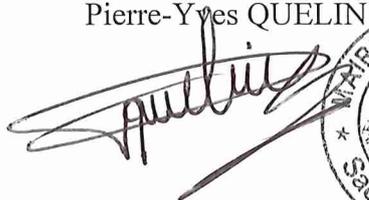
Aucun retour n'a encore été fait suite à la demande de subvention auprès de l'état déposée en début d'année 2025.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au vendredi 05 septembre 2025 à 20h30.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,
Pierre-Yves QUELIN



La secrétaire de séance,
Violaine MAILLET

